

Madame le Syndic, Messieurs les Municipaux, chers Collèges,

Vous connaissez certainement tous le Centre Social Protestant (CSP), ce service social vaudois destiné à des personnes, des couples ou des familles en difficulté, sans distinction d'origine ou de confession. Actif depuis 1961 dans le Canton, le CSP offre son appui en toute discrétion.

Son service le plus connu est Le Galetas, le service de ramassage et de vente d'objets d'occasion.

Moins connus sont les autres services parmi lesquels l'on trouve :

- La consultation jeunes pour les jeunes de 15 à 25 ans ;
- La consultation immigrés ;
- Les consultations sociales ;
- La consultation sida ;
- Les consultations juridiques ;
- Ou encore les consultations conjugales.

Le CSP, ouvert à toute personne en difficulté, c'est plus de 10'000 consultations juridiques, conjugales ou sociales gratuites, des informations collectives, des programmes d'intervention dans les écoles ainsi qu'un travail actif de réseau et de partenariat, parfois sur mandant des autorités. Bref, le CSP réalise un travail fantastique d'intérêt public.

Le 19 novembre 2007, le CSP a lancé un appel à l'aide. Selon les comptes à fin septembre 2007, l'année se terminera avec un déficit de plus de CHF 900'000.--. La recherche de fonds, organisée chaque année, n'a malheureusement pas donné des résultats escomptés. Et les réserves du CSP sont aujourd'hui fortement entamées, après plusieurs années déficitaires liées à des sollicitations de plus en plus nombreuses de citoyennes et citoyens en difficulté, à tel point que la survie de cette institution est en jeu.

Confronté à ces difficultés, l'Assemblée générale de l'Association a convaincu les collaboratrices et collaborateurs du CSP de faire des sacrifices financiers, tout en essayant de maintenir les services aux personnes qui en ont tellement besoin. Mais ces sacrifices ne seront manifestement pas suffisants. Parallèlement, le CSP a lancé une nouvelle campagne de récolte de fonds, par la vente de plaques de chocolat avec un chouette dessin de Mix et Remix sur le thème : « Le choc qui fait du bien ». Je vous encourage à les acheter.

Avant de voter notre budget communal, je me suis enquis de savoir si notre Commune, dont la population bénéficie de toutes les prestations du CSP,

participait au financement de cette noble institution. D'après les renseignements que j'ai obtenu du greffe municipal, la participation communale est de CHF 500.–par année.

Vous admettez toutefois qu'une ville de plus de 10'000 habitants a le devoir, et manifestement les moyens, de faire un geste plus conséquent envers cette institution d'intérêt public. Cela est d'autant plus vrai que la situation financière du CSP nonobstant les efforts faits par les collaboratrices et les collaborateurs du CSP et les autorités cantonales, souffre d'une urgence certaine.

C'est pourquoi je propose que la subvention de notre commune soit portée de CHF 500.–à CHF 5'000.--

Je n'ai malheureusement pas obtenu de précision quant au numéro de compte utilisé pour cette subvention, mais j'imagine qu'il s'agit du compte 111.3655.00 « Subvention - aide et prévoyance sociale », doté actuellement de CHF 2'550.–.

Je vous invite en conséquence à voter un amendement un budget 2008 visant à porter le montant de notre subvention communale au CSP de CHF 500.–à CHF 5'000.–

D'avance, je vous remercie d'accueillir favorablement la présente demande.